

# KARATE CLUB ROUILLACAIS



Association loi 1901 enregistrée à la préfecture  
de la Charente sous le n° 321 le 23 juin 2003  
Affiliée à la F.F.K.D.A. sous le n° 0160607  
Agréée Jeunesse et Sports sous le n° 16 S 745  
N° de SIREN 538 174 632 – Identifiant n° 538 174 632 00017  
Récépissé de déclaration de modification n° W161001645  
Du 4 décembre 2019 par la S/Préfecture de Cognac  
Siège social : 121, route de Gravelle – 16170 - Rouillac

唐  
手  
道

## RÈGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION *KARATE CLUB ROUILLACAIS*

**Préambule** : Le présent règlement a pour principal objectif de fixer quelques règles non exhaustives concernant :

<b>Chapitre I</b>	<b>: Les considérations administratives</b>
<b>Chapitre II</b>	<b>: Les règles du pratiquant</b>
<b>Chapitre III</b>	<b>: L'étiquette sur l'aire d'entraînement</b>
<b>Chapitre IV</b>	<b>: Les passages de grades, la discipline</b>
<b>Chapitre V</b>	<b>: Considérations spécifiques</b>
<b>Chapitre VI</b>	<b>: L'engagement moral</b>

Le présent règlement intérieur est établi par le Comité Directeur en application de l'article 15 des statuts de l'association.

Ce règlement intérieur précise et complète les dispositions prévues par les statuts de l'association dénommée Karaté Club Rouillacais, dont l'objet est la pratique et l'enseignement du **KARATE DO**.

Ce règlement intérieur a également pour objet de déterminer les relations entre les différents partenaires : Comité Directeur, Enseignants et Adhérents dans le respect mutuel des fonctions et des compétences de chacun, mais également dans le respect de l'éthique de la pratique du **KARATE DO**.

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les membres de l'association. Il est remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent, et est annexé aux statuts de l'association. Le présent règlement intérieur est par ailleurs affiché dans les locaux de l'association.

L'adhésion à l'association Karaté Club Rouillacais entraîne de plein droit l'adhésion aux statuts et au présent règlement intérieur. Ainsi, dès lors que vous vous inscrivez au Karaté Club Rouillacais, vous vous engagez à respecter le présent règlement intérieur.

Cette véritable Charte des règles et devoirs vise donc la mise en œuvre et le maintien des valeurs traditionnelles du **KARATE (DO : Voie de la Main Vide)** par les pratiquants, élèves, dirigeants et enseignants qui adhèrent à l'association. En outre, le directeur technique met en œuvre sa politique technique qu'il soumet au Conseil d'Administration qui s'engage à l'aider dans sa tâche.

En aucun cas, les adhérents et/ou le Conseil d'Administration ne s'ingéreront dans le choix de sa politique, conduite des cours et plus particulièrement tout ce qui concerne la technique.

# **KARATE CLUB ROUILLACAIS**

## **Chapitre I - LES CONSIDERATIONS ADMINISTRATIVES.**

### **Règle n°1**

Nul ne peut prendre part à un cours dirigé s'il ne remplit pas les conditions suivantes :

- Posséder un certificat médical mentionnant l'aptitude à la pratique du **KARATE DO**,
- être licencié à la FFKDA pour le **KARATE DO**, à jour de ses cotisations,
- être agréé par le Comité de Direction de l'association conformément à l'article stipulé dans les Statuts et accepter de se conformer au présent règlement.

En outre, les parents et/ou tuteurs des enfants de moins de 15 ans devront s'assurer de la présence d'un responsable du Club avant chaque cours.

Exceptionnellement, certains élèves seront autorisés à prendre le cours en retard ou à quitter le cours plus tôt, à condition de prévenir le responsable enseignant (cas des enfants, raison professionnelle ou familiale pour les adultes).

Pour le bon déroulement des cours, les parents et toute personne extérieure sont tenus de ne pas intervenir dans le cadre d'un cours dirigé de quelque manière que ce soit.

## **Chapitre II - LES REGLES DU PRATIQUANT.**

### **Règle n°2**

Il est nécessaire de respecter l'enseignement et la philosophie du **KARATE-DO** et la manière dont le professeur les transmet.

***Suivez scrupuleusement les instructions fournies par le responsable enseignant.***

***Soyez attentif à ce qu'il vous dit, vous montre et vous demande de faire.***

***A ce stade, respectez impérativement les consignes, il y va de votre sécurité mais aussi de votre progression technique et mentale.***

### **Règle n°3**

Chaque pratiquant s'engage moralement à ne jamais utiliser une technique de **KARATE DO** pour blesser ou manifester son Ego. Ce **BUDO** (ensemble des arts martiaux dont le **KARATE DO**) ne vise pas à détruire mais à protéger. Il a pour but le développement d'une société meilleure à travers celui de la personnalité.

Les règlements de conflits personnels au Dojo sont interdits. Le **KARATE DO** n'est pas un combat de rue. L'autre but de ce **BUDO** est également de transcender et purifier vos réactions agressives afin d'adopter un bon esprit exempt de méchanceté et de réactions négatives.

***Sachez qu'il n'y aura pas, dans la forme du BUDO enseigné, cet esprit de compétition qui consiste à détruire (même s'il existe des formes de compétitions sportives arbitrées et donc sans danger).***

***La finalité profonde du BUDO n'est pas de vaincre un adversaire mais de lutter contre vos propres instincts agressifs. En fait, la force du KARATE DO ne réside pas que dans la puissance musculaire mais également et surtout dans la souplesse, la communication, le contrôle de soi, l'humilité, la générosité, la loyauté et la sérénité.***

Toute forme d'insolence sera proscrite : nous devons tous être conscients de nos limites, rester humbles et respectueux.

### **Règle n°4**

Chacun a des possibilités physiques et des raisons différentes pour pratiquer le **KARATE DO**.

Elles doivent être respectées. La forme véritable est l'application correcte et souple de la technique appropriée dans n'importe quelle circonstance.

***Vous devez veiller à n'occasionner aucune blessure en protégeant votre partenaire et en vous protégeant vous-même.***

***Acceptez les conseils de votre professeur ou instructeur et essayez de les appliquer avec sincérité, du mieux que vous pouvez. Sachez qu'au Dojo, il n'y a pas de place pour la contestation.***

# KARATE CLUB ROUILLACAIS

Tous les pratiquants étudient les mêmes principes. Aucun désaccord ne doit naître au sein du Dojo et tous les pratiquants de ce Dojo forment une famille. Le secret du **KARATE DO** est l'harmonie.

*Si vous ne pouvez pas respecter ces règles, il vous sera impossible d'étudier ce BUDO dans un Dojo.*

## Chapitre III - L'ETIQUETTE SUR L'AIRE D'ENTRAINEMENT.

### Règle n°5

- En entrant sur l'aire d'entraînement et en le quittant, vous devez saluer (toujours en direction du **KAMIZA**, mur d'Honneur).
- L'accès au Dojo, et principalement du vestiaire à l'entrée de la surface d'entraînement, doit se faire en chaussons. Le karategi doit être propre, en bon état et bien pliée avant et après le cours.
- Vous devez arriver quelques minutes avant le cours, vous échauffer en attendant que le cours débute.
- Le cours commence et se termine par une cérémonie formelle avec un protocole propre au **BUDO**.

### Règle élémentaire :

*Il est essentiel, autant que faire se peut, d'être à l'heure pour participer au cours mais, si vous arrivez en retard, vous devez attendre, assis à côté de l'aire d'entraînement en **ZAZEN** (à genoux), que le professeur ou l'instructeur vous fasse signe de vous joindre au cours.*

*Saluez-le à genoux en entrant sur l'aire. Veillez à ne pas perturber le cours.*

*La façon correcte de s'asseoir est la position **SEIZA** (à genoux). Si vous ne le pouvez, vous pouvez vous asseoir en tailleur. N'allongez jamais les jambes et ne vous adossez pas à un mur ou ailleurs.*

*Vous devez être disponible à tout moment (**Zanshin** : état de vigilance).*

### Règle n°6

Ne quittez pas l'aire d'entraînement sans autorisation (cas de malaise ou de blessure).

Prévenez l'enseignant ou un de ses assistants.

- *Lorsque le professeur ou l'instructeur montre une technique, vous devez regarder attentivement.*
- *Après la démonstration, saluez le professeur puis saluez un partenaire et commencez à travailler.*
- *Dès que la fin de la technique est annoncée, arrêtez immédiatement votre mouvement, saluez votre partenaire et rejoignez rapidement les autres pratiquants.*
- *Ne restez jamais debout sans travailler. Travaillez seul ou intégrez-vous à un groupe.*
- *Si, pour une raison ou pour une autre, vous devez absolument poser une question au professeur, allez vers lui, saluez-le avec respect et attendez qu'il soit disponible. (Un salut debout suffit).*
- *Quand le professeur ou l'instructeur vous montre un mouvement, en particulier pendant le cours, regardez attentivement. Saluez-le lorsqu'il a terminé. Quand il corrige un autre pratiquant, vous pouvez vous arrêter de travailler pour regarder. Mettez-vous à l'écart et saluez de même.*
- *Respectez les pratiquants les plus gradés.*
- *Ne discutez jamais à propos de technique. Vous êtes là pour travailler, non pour imposer vos idées aux autres.*
- *Si vous connaissez le mouvement et que vous travaillez avec quelqu'un qui ne connaît pas ce mouvement, vous pouvez le guider. Mais n'essayez pas de corriger votre partenaire si vous n'avez pas le niveau **YUDANSHA** (ceinture noire).*
- *Parlez le moins possible sur l'aire d'entraînement.*

Le **KARATE DO**, c'est, d'abord, la pratique et l'expérience.

### Règle n°7

Il est, bien sûr, interdit de manger, boire, fumer, mastiquer du chewing-gum sur l'aire d'entraînement ou à proximité. Ne sont autorisées que les boissons destinées à vous réhydrater).

# KARATE CLUB ROUILLACAIS

Avant d'entrer dans l'enceinte du Dojo (lieu où l'on s'entraîne), veillez à ce que votre corps soit propre, ongles des mains et des pieds soigneusement coupés, débarrassez-vous de tout objet métallique, montre, bracelet, bague, boucles d'oreilles et de tout ce qui pourrait provoquer des blessures, ceci pour des raisons touchant à la sécurité.

## **IMPORTANT :**

*Ne pas observer ces quelques règles élémentaires serait marquer votre irrespect envers les personnes avec qui vous allez vous entraîner et le lieu où vous allez pratiquer (Dojo et espace environnant.).*

*En toute circonstance, vous devez être poli, modeste et bienveillant.*

*A ce titre, votre comportement doit être irréprochable.*

## Chapitre IV - LES PASSAGES DE GRADES, LA DISCIPLINE.

### Recommandations.

*Sachez que des efforts durables ne sont possibles que par une attention soutenue, une pratique passionnée et assidue, une concentration constante et réfléchie.*

*Faites ce que l'on vous demande, pas moins, pas plus, il ne sert à rien de connaître 10 kata si vous ne pratiquez pas le premier en profondeur.*

*Soyez autocritique, cherchez à mieux vous connaître afin de découvrir toutes vos imperfections.*

*Lorsque celles-ci seront décelées, combattez-les sans relâche.*

*N'oubliez pas, votre pire adversaire, c'est vous-même.*

### Les passages de grades

Un grade, quel que soit son niveau, marque d'abord un niveau d'entraînement avec toutes les conséquences que cela suppose.

Les examens de grades jusqu'au **1er Kyu** (ceinture marron) se déroulent au sein de l'association et ils sont délivrés par la Direction Technique.

En règle générale, c'est le responsable enseignant qui propose les élèves qu'il juge apte à franchir le cap d'un grade, que ce soit pour les **KYU** ou les **DAN** (ceinture noire).

### La discipline

#### Règle N°8

Peut être suspendu, radié ou retardé dans les passages de grades, tout membre de l'association qui aura contrevenu à ce règlement et notamment :

- ✓ tout comportement qui porte atteinte à l'honneur et au prestige du **BUDO**, gestes ou réflexions déplacés, irrespect du Dojo ainsi qu'envers les partenaires et l'enseignant,
- ✓ pris part à une épreuve, cours, stage, démonstration non autorisés par la Direction Technique ou l'association,
- ✓ refusé d'exécuter ou de se soumettre à une décision ce, à l'occasion d'un cours, stage, compétitions diverses, examens,
- ✓ tenté seul ou avec d'autres pratiquants ou associations, de porter atteinte à l'intégrité du **BUDO** ou à celle des membres de l'association dont il fait partie, ce par n'importe quel moyen,
- ✓ commis une faute grave contre l'honneur, la probité, la bienséance,
- ✓ lancer des défis ou faire des exhibitions à caractère subversif dans un but autre que l'incitation à la non-violence.

Toutes les sanctions seront prises par la Commission de Discipline de l'association qui, pour la circonstance, sera composée de la Direction Technique et du Conseil d'Administration de l'association.

Tout membre suspendu, radié ou partant spontanément du Club, ne pourra prétendre au remboursement des cotisations et droits d'entrée perçus par le Club.

# KARATE CLUB ROUILLACCAIS

## Chapitre V – CONSIDERATIONS SPECIFIQUES

### **Règle N°9 - Mesures concernant l'attribution des clefs pour l'accès au Dojo**

Une clé sera remise au responsable en charge d'un cours officiel prévu et porté sur l'affiche mentionnant les informations des dits cours. Cette clé sera remise contre émargement et lecture du présent règlement.

Cette affiche sera apposée sur le tableau prévu à cet effet situé à l'entrée du Dojo ainsi que sur le site internet du KCR où elle pourra être consultée. <http://rouillac-karatedo-charente.jimdo.com/>

L'enseignant sera garant de l'exécution des règles concernant l'ouverture et la fermeture de l'établissement, ainsi que de la sécurité des participants (enfants et adultes).

### **Règle N°10 - Suspension des cours pour cas de force majeure**

En raison d'évènements imprévus et/ou inopinés (conditions climatiques...), les cours pourront être suspendus. Les membres du Comité Directeur et/ou l'enseignant en charge du ou des cours intéressés, feront leur possible pour informer les adhérents.

En cas d'empêchement de la part d'un licencié (enfant, adulte), celui-ci devra informer le club de la non participation au cours. Toute absence prolongée doit être signalée aux enseignants par l'adhérent ou un parent de celui-ci.

### **Règle N°11- Responsabilités / assurances**

Les pratiquants sont sous la responsabilité de l'enseignant uniquement pendant les cours et dans l'enceinte du dojo. Le cours commence et se termine par un salut.

Les enfants sont donc sous l'entière responsabilité des parents avant le salut (sur le parking, dans les vestiaires...) et après le salut.

Les parents devront impérativement s'assurer de la présence de l'enseignant avant de laisser leur enfant et veiller à ce que les enfants entrent dans la salle des arts martiaux..

Le club souscrit annuellement une assurance civile destinée à protéger les membres de l'association pendant les horaires de cours. Cette assurance ne couvre pas les risques de vol, ni d'incendie.

Les membres licenciés bénéficient également de l'assurance de la FFKA. Les clauses de cette assurance sont édictées dans l'imprimé au moment de la demande de licence.

Il appartient à chaque adhérent de surveiller ses affaires et de ne rien oublier dans les vestiaires (ou salles).

### **Règle N°12 - Compétitions**

Tout adhérent souhaitant participer aux compétitions doit le faire savoir auprès de l'enseignant qui jugera l'opportunité de sa demande. Il est demandé à l'enseignant de solliciter les adhérents qu'il juge capables d'effectuer des compétitions.

Il faut avertir d'un forfait ou d'une absence à une compétition ou un stage avant le jour de l'événement.

Les compétiteurs doivent posséder et apporter leurs propres matériels et accessoires lors des compétitions.

Les compétiteurs devront respecter les règles en vigueur sur le lieu de la compétition.

Le transport des enfants sur le lieu de stage ou de compétition est effectué sous la responsabilité des parents, et est assuré par leurs propres moyens. Sur le lieu de la compétition, les parents et accompagnateurs sont responsables des enfants dans les vestiaires et aux abords de l'enceinte des tatamis.

Les organisateurs sont responsables des enfants uniquement pendant leur prestation sur la zone des tatamis. Dans tous les cas, les enseignants présents ne s'occuperont que de la partie sportive des élèves engagés.

Toutes les réponses aux questions relatives à l'organisation du club sont données par les enseignants ou visibles directement sur le site Internet du club.

Lorsque des compétitions ou des manifestations sont programmées, le calendrier sera affiché au club, et l'annonce effectuée aux adhérents à la fin des cours par l'enseignant.

### **Règle N°13 - Droit à l'image**

Le licencié du club autorise le KCR à le prendre en photo et utiliser celles-ci dans le cadre de la promotion de l'association. Une photo de chaque adhérent pourra être prise lors du premier cours afin de tenir à jour un trombinoscope à l'usage exclusif du professeur et de ses assistants. Si l'adhérent refuse d'être pris en photo, il doit le signaler de manière explicite au Président ou à un des membres du Comité Directeur lors de son inscription. Un document à lire et à signer sera tenu à disposition de l'adhérent concernant cette règle.

# **KARATE CLUB ROUILLACAIS**

## **Chapitre V - L'ENGAGEMENT MORAL.**

### **Règle n°14**

Tout membre de l'association s'engage à respecter le règlement intérieur et à suivre les principes moraux du **BUDO** qui visent à l'élévation de la personnalité tout en contribuant à l'expression des prouesses techniques et mentales de chaque pratiquant.

C'est ainsi que chaque pratiquant s'inspirera de la maxime citée ci-dessous et il veillera particulièrement à l'appliquer dans tous les actes de sa vie (non seulement sur l'aire d'entraînement mais également à l'extérieur du Dojo).

### **DOJO KUN (Maxime à méditer)**

#### **CHERCHEZ LA PERFECTION DU CARACTERE.**

C'est devenir meilleur ou, du moins, tendre vers l'absolu en se remettant sans cesse en question et en gardant l'esprit du débutant.

#### **SOYEZ FIDELE.**

A ses idées, à l'école enseignée ; c'est la rectitude du corps et de l'esprit qui permet de respecter ses propres engagements tout en restant ouvert et objectif.

#### **SOYEZ CONSTANT DANS L'EFFORT.**

C'est chercher à se dépasser en pratiquant sérieusement avec persévérance en repoussant ses limites sans mettre sa vie ou celle des autres en péril.

#### **RESPECTEZ LES AUTRES.**

C'est d'abord se respecter soi-même pour mieux connaître autrui en restant courtois, dévoué et désintéressé. C'est aussi cultiver le respect de l'être humain et son environnement.

#### **RETENEZ TOUTE CONDUITE VIOLENTE.**

C'est se contrôler en toute circonstance en restant calme et lucide quand monte la colère. C'est aussi et surtout rester digne et humble que ce soit dans la défaite comme dans la victoire.

### **PRATIQUER LE KARATE DO, C'EST AUSSI APPLIQUER SON CODE MORAL**

**Rédigé à Montigné, le 12 décembre 2019 par Jean-Michel GUEDJALI**

Professeur DEJEPS, 7<sup>ème</sup> Dan de Karaté FFK

Instructeur Fédéral CNKendo, 3<sup>ème</sup> Dan Iaïdo FFJDA

Médaille d'Or Jeunesse et Sports

Eventuellement, ce règlement pourra être revu chaque année, conjointement, par le Directeur Technique et le ou la président(e) de l'association.

#### **Approuvé par**

Le Président

  
**Ahmed LAOUARI**

Le Directeur Technique

  
**Jean-Michel GUEDJALI**